

Les accueils de loisirs intercommunaux du Grésivaudan

- > BALCON DE BELLEDONNE
- > LA TERRASSE
- > LES ADRETS
- > SAINT-MAXIMIN
- > TENCIN

6 > 13
ans

Accueil de loisirs du Balcon de Belledonne

ACTIVITE NEIGE 2024

Le centre de loisirs du Balcon de Belledonne propose pour les **6-13 ans**
9 sorties ski loisirs les samedis après-midis à Chamrousse :

Les 13, 20, 27 janvier, 3 et 10 février, 9, 16, 23 et 30 mars 2024

Ouverture des inscriptions

du lundi 13 novembre au dimanche 19 novembre 2023

***ATTENTION** : inscription pour l'ensemble des sorties uniquement.*

Places limitées par niveau
(cf. voir règlement de fonctionnement)

Les enfants sont
accompagnés de leurs
animateurs BAFA.



Cours de ski avec
moniteurs ESF et
passage d'étoiles.

ATTENTION : les enfants inscrits en 2023 au centre de loisirs sur la période des vacances scolaires sont prioritaires !

Contact : Lucie DE OLIVEIRA au 04 76 97 92 82 – 06 02 44 85 14

Ideoliveira@le-gresivaudan.fr

190 Chemin des fontaines

38190 BERNIN

www.le-gresivaudan.fr
rubrique 100% pratique

FICHE D'INSCRIPTION ACTIVITE NEIGE ALSH BALCON DE BELLEDONNE

**Les inscriptions/annulations/modifications (accueil de loisirs et navettes)
doivent être effectuées auprès de l'assistante :**

Du lundi 13 novembre au dimanche 19 novembre 2023

Avec une réponse au plus tard le lundi 4 décembre 2023.

Je soussigné(e)/Nous soussignés

responsable(s) légal (aux) de l'enfant

autorise/autorisons notre enfant :

A- A participer aux sorties neige les samedis après-midis organisées par la communauté de communes Le Grésivaudan soit les 13, 20, 27/01, 03, 10/02, 9, 16, 23, et 30/03/2024

B- A pratiquer le ski sur le domaine skiable de Chamrousse, avec un encadrement assuré par les moniteurs de l'Ecole de Ski Français de la station.

Atteste/attestons sur l'honneur la non contre-indication à la pratique du ski.

Niveau de ski ACQUIS : (cocher le niveau correspondant)
<input type="checkbox"/> Flocon
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} étoile
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} étoile
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} étoile
<input type="checkbox"/> Etoile de Bronze
<input type="checkbox"/> Etoile d'or
<input type="checkbox"/> Flèche :

Arrêt aller/retour (cocher la case de votre choix)
<input type="checkbox"/> LA COMBE DE LANCEY Mairie – RDV 12h15 – Retour 18h15
<input type="checkbox"/> SAINT JEAN LE VIEUX Le Naysord Bas – RDV 12h30 – Retour 18h
<input type="checkbox"/> REVEL Parking de l'Oursière – RDV 12h30 – Retour 18h

Joindre OBLIGATOIREMENT au dossier 2024, les éléments suivants :

- Un justificatif ESF (sauf pour les débutants et les participants 2023)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.
- Une assurance individuelle pour couvrir les risques inhérents à la pratique du ski pour l'année en cours (carte neige par exemple ...). A vérifier avec votre assureur

Je déclare/ nous déclarons avoir pris connaissance des dispositions du règlement de fonctionnement de l'activité neige et accepte/acceptons celui-ci.

Signature obligatoire des 2 représentants légaux,

Représentant légal n°1 - OBLIGATOIRE

Représentant légal n°2 - OBLIGATOIRE

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Les accueils de loisirs intercommunaux du Grésivaudan

> BALCON DE BELLEDONNE

> LA TERRASSE

> LES ADRETS

> SAINT-MAXIMIN

> TENCIN

6 > 13
ans

Règlement de fonctionnement de l'activité neige

ALSH BALCON DE BELLEDONNE

En complément du règlement de fonctionnement du centre de loisirs

A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

Le Grésivaudan organise pour les enfants dans le cadre du centre de loisirs du Balcon de Belledonne, 9 séances de ski loisirs les samedis après-midis à Chamrousse du 13/01 au 30/03/2024 hors vacances scolaires.

TRANSPORT EN CAR : (susceptibles d'être réajustés en fonction du nombre d'inscrits...)

RDV à 12h15 à la mairie de La Combe de Lancey, retour 18h15.

OU RDV à 12h30 à l'arrêt « Le Naysord bas » (parking avec local poubelle) à Saint Jean Le Vieux, retour 18h.

OU RDV à 12h30 sur le parking de l'Oursière à Revel, retour 18h.

Les enfants sont pris en charge par l'équipe du centre. A Chamrousse, ils seront encadrés en plus par des moniteurs ESF.

L'objectif des sorties neige est de permettre aux enfants de pratiquer une activité ski collective ouverte au plus grand nombre, dans la convivialité, et dans la continuité du projet pédagogique du centre de loisirs.

CONDITIONS GENERALES : Le protocole en vigueur sera respecté

* Limite d'âge : mini : 6 ans (CP) et maxi : 13 ans.

* Priorité aux enfants fréquentant habituellement le centre sur l'année civile.

* L'assurance pour la pratique du ski est à la charge des participants.

* Les groupes sont réalisés à l'inscription en fonction des niveaux indiqués par les documents ESF. La validation est faite par les moniteurs ESF lors des premières sorties. **Les moniteurs s'accordent le droit de réorienter un enfant dans un groupe plus approprié** en cas de niveau incompatible avec le reste de son groupe. (Niveau inférieur ou supérieur).

* Nombre de places limités dans les cars et par niveau. **Si un groupe est constitué de moins de 5 enfants, nous nous réservons la possibilité de l'annuler.**

* L'équipement est à la charge du participant (matériels à marquer) : casque OBLIGATOIRE, skis fartés avec fixations réglées et bâtons (prévoir un système d'attache pour ski/bâtons), vêtements adaptés à la température, bonnet, gants, masque (soleil/brouillard), crème solaire. Les enfants devront venir en bottes de neige et mettre les chaussures de ski dans la soute pour des raisons de sécurité. L'enfant ne pourra pas skier sans son équipement complet.

* **Les enfants devront avoir pris un solide repas avant de participer aux sorties :** Le goûter se déroule à partir de 16h35. Vous pouvez mettre une barre de céréales dans les poches de votre enfant si besoin.

* **Le goûter est fourni : composé de chocolat chaud/tisane + 1 autre composante**

IMPORTANT : L'enfant ne doit pas quitter le groupe dans lequel il a été placé mais skier sur la piste en suivant les consignes du moniteur ESF qui a la responsabilité de son groupe.

* En cas d'accident, le service de sécurité des pistes sera alerté et le blessé transporté au centre médical de Roche Béranger où les médecins décideront de l'attitude à adopter (soin sur place ou transport vers un centre hospitalier de Grenoble). Dans tous les cas, les parents seront prévenus dès que possible, par un adulte faisant partie de l'encadrement.

INSCRIPTION/FACTURATION : Inscription pour l'ensemble des sorties et facturation mensuelle. Achat de la médaille obligatoire.

Voir grille tarifaire.

REMBOURSEMENTS / ANNULATION / ABSENCE : Le remboursement n'interviendra qu'en cas de présentation d'un certificat médical ou d'annulation de la part de l'organisateur.

Un message est systématiquement enregistré sur un répondeur à partir de 10h30 le jour de la sortie au numéro suivant : 06 87 71 53 04. En cas d'annulation, les enfants ne sont pas pris en charge par l'ALSH Balcon de Belledonne. En cas d'absence de votre enfant, quel qu'en soit la raison, merci de laisser un message sur le même numéro.

ACCUEIL DU BALCON DE BELLEDONNE

Ianis CAPRON - icapron@le-gresivaudan.fr

06.87.71.53.04

www.le-gresivaudan.fr
rubrique 100% pratique



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Les accueils de loisirs intercommunaux du Grésivaudan

3 > 13
ans

> BALCON DE BELLEDONNE

> LA TERRASSE

> LES ADRETS

> SAINT-MAXIMIN

> TENCIN

TARIFS ACTIVITE NEIGE au 1^{er} janvier 2024 (en TTC)

SAMEDI après-midi

Quotient familial	Tarif à la demi-journée (samedi)	Tarif TTC Unitaire MEDAILLE *
0 - 310	3,50 €	5,50€
311 - 460	4,00 €	
461 - 590	5,50 €	
591 - 730	8,50 €	
731 - 880	11,50 €	
881 - 1171	15,00 €	
1172 - 1440	19,00 €	
1441 et +	24,00 €	

*Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de la révision tarifaire du prestataire

Le tarif comprend : le transport, les forfaits sans assurance, le goûter, l'accompagnement des animateurs BAFA et l'encadrement du ski.

Le tarif ne comprend pas : l'équipement et l'assurance.

Les personnes non allocataires CAF et MSA sont sujettes au même tarif, en fonction de leur dernier coefficient fiscal connu.

La famille s'engage pour l'ensemble des sorties de la saison d'hiver soit 9 sorties au maximum.

Facturation mensuelle.

Modes de règlement : chèque (à l'ordre du Trésor Public), formules pré-payées (CESU, chèque-vacances), prélèvement automatique, CB par internet (TIPI) > **Directement auprès du Trésor Public du Touvet 15 avenue de Montfillon 38660 LE TOUVET (sur place ou par courrier)**

Et par espèces > **dans les buralistes agrés à l'aide du « QR code » présent sur la facture**

En cas d'absence, le secrétariat doit réceptionner le certificat médical dans un délai de 3 jours suivant le premier jour de l'absence.

Toute journée entamée est due, même en cas de présentation d'un certificat médical.